



Section D.V.D

Crise sanitaire au 121 avenue de France Les agent.es sont en danger !

**Malaises en série, intervention des pompiers, agent.es en souffrance,
vomissements, agent.es transféré.es aux urgences !!**

L'immeuble du 121 avenue de France depuis une décennie (installation des agents en 2014) n'en finit pas de connaître des déboires techniques.

La climatisation et la ventilation de cet immeuble sont en effet gérées par un système complexe, il s'agit d'une grosse bouteille thermos, avec pratiquement pas d'ouvrants.

Quoiqu'il en soit, depuis des années, les agent.es se plaignent d'inconfort thermique, d'air trop sec, d'une qualité de renouvellement d'air médiocre, et de surchauffe en cas de canicule.

Le SUPAP FSU avait déjà comme de nombreuses organisations syndicales déjà sonné l'alarme à de maintes reprises !

<http://www.supap-fsu.org/2017/06/a-sante-des-agentes-du-121-avenue-de-france-en-peril.html>

Mais là, il s'agit d'un problème d'une toute autre nature !

Depuis des mois, les agent.es subissent des travaux importants de maintenance et de mise à niveau du système de ventilation !

Sauf que les travaux s'éternisent et **que dans certaines parties du bâtiment, les agent.es suffoquent !**

Comme nos collègues de l'UCP (union des cadres de Paris), le dénoncent justement dans leur dernier tract « **Le traitement des personnels travaillant dans cet immeuble n'est pas acceptable** ».

Comme l'UCP, **nous recommandons à tous les agent.es affecté.es, de faire une demande de télétravail à 5 jours s'il le fallait !**

Nous encourageons les agent.es à exercer leur droit de retrait individuel !

Le lundi 1^{er} juillet, les pompiers sont intervenus pour au moins 4 agent.es avec transfert à l'hôpital pour au moins une agente !
Un des pompiers présents était visiblement surpris par la température alors que nous n'étions même pas en situation caniculaire.

Les faits aggravants sont :

- **Qu'une collègue victime d'un sérieux malaise, avait déjà interpellé la DILT depuis mars 2024 !**
- **Que la médecine du travail préventive avait fait des préconisations de télétravail total mais qu'elle n'a pas été suivie !**

Pour formaliser la demande, la section DVD de notre syndicat va alerter l'administration via ses élus F3SCT, d'un signalement de danger grave et imminent.

Nous conseillons à tous les agent.es qui ont eu un malaise de prendre contact avec une organisation syndicale !



Les agent.es victimes de malaises doivent dès que leur état leur permette déclarer un accident du travail ! En effet, ils n'auront pas de jour de carence ! il ne faut hésiter également contacter la médecine préventive !

Vous pouvez contacter notre section DVD SUPAP-FSU qui relaira votre témoignage aux élus F3SCT de la DVD.

La réglementation prévoit en effet que suite à un signalement pour danger grave et imminent qu'une formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail (F3SCT) soit réunie dans les plus brefs délais, de même en cas d'accident du travail, cette instance est informée !

Contact
herve.muyard@paris.fr